

Activité 5 – Laurentides – Les Moulins

Synthèse des notions apprises

Ce tableau est un document de travail interactif qui a été créé par les participants lors de l'activité 5 du webinaire « Comprendre les données du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines » du 13 novembre 2020.

Les informations contenues dans ce tableau sont le résultat d'un remue-méninge et n'ont pas été révisées ni validées par l'équipe de recherche, par le RQES ou par les participants du webinaire.

Question : Si demain une municipalité devait rechercher une nouvelle source d'eau potable souterraine, quelle zone serait la plus propice ?

Remplissez votre colonne en inscrivant sur quels critères vous pourriez baser votre raisonnement.				
Cartographie	Secteur Sud (Équipe 1)	Secteur Sud (Équipe 2)	Secteur Nord (Équipe 3)	UQAM
Épaisseur des dépôts meubles	Zones plus profondes	Choisir les zones plus profondes, 21-30m et plus	Zones 21 m et plus	Épaisseur supérieure à 15m D'une étendue importante (pas seulement quelques pixels)
Conditions de confinement	Nappe captive - Épaisseur d'argile 6 -	4-5m si pas ou peu d'affectations polluantes, sinon 6 et +	Zones confinées	En zone libre En zone semi-confinée ou confinée
Piézométrie	Près de rivière - au fond de la vallée - pas en montagne	Être en amont des zones de contamination	En fond de vallée	En amont des zones de contaminations potentielles
Qualité de l'eau	Aucun dépassement dans la zone choisit	4a- Aucune zone à éviter, on maintient nos zones précédentes 4b- raffiner nos zones pour s'éloigner des matières polluantes	Problèmes bactériologiques à retirer en dépôt granulaire	Pas de dépassement de qualité (CMA) Pas de dépassement esthétique (critère secondaire)
Utilisation du sol	Éviter les zones urbanisées	Éviter les zones très fortement urbaines	Retirer secteur urbain	Zones urbaines à éviter (possibilité de déversements anciens difficiles à identifier)

				Zones agricoles ok si en zone captive ou selon le type d'agriculture
Affectation du territoire	Éviter les zones urbanisées	Voir réponse plus haut	Pas déterminant car zone agricole en zone confinée	Privilégier les affectations dans lesquelles les activités ne pourront pas menacer la prise d'eau à long terme. Il faut aussi considérer les affectations en amont du site potentiel.
Autres considérations		En fonction du nombre de la population à desservir		